Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260429-DEL11290426TERR-DE

EXTRAIT SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents-représentés :15

Votants : 15

Date de **convocation :** 22 avril 2026

Le vingt neuf avril deux mil vingt six, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Madame LE GAC Jacqueline Adjointe au Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire , Monsieur PRÉ Jean-Marie, Adjoint au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Monsieur BONSIGNE Bruno, Madame GOARDON Virginie, Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Madame Marine KERDREUX, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle, Madame Brigitte NICOLAS.

Procurations : Madame Edwige LEPOT a donné procuration à Monsieur Thierry CAUBET, Monsieur Laurent LE LAY a donné procuration à Madame Gwénaëlle CADIOU -QUÉAU

Secrétaire de séance : Monsieur HÉNARD Joël

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer
Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

- Subventions 2026 aux associations
- Subvention complémentaire au CCAS
- Décision modificative au budget communal
- Détermination des tarifs pour les marchés aux étoiles
- Proposition d'instauration d'une gratuité d'une demi-heure pour le stationnement
- Autorisation de signature d'une convention entre la Ville de Locronan et l'association la NIAC pour le festival « Silence ça touille » .
- Possibilité de Recrutement sur la base de l'article 333-8-2 du CGFP (ouverture aux catégories B et C)
- Proposition de mise en place d'un marché le vendredi après-midi sans droit de place
- Proposition de location annuelle d'un van de 9 places auprès de super U
- Proposition de location annuelle d'une vitrine réfrigérée pour le marché –autorisation de signature
- Reconsidération de la facturation annuelle des terrasses
- Proposition de signature d'un contrat de prestation de services pour l'animation du 24 mai 2026 : les « Printivales »
- Affaires diverses

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260429-DEL11290426TERR-DE

11-2026-2904—11- RECONSIDÉRATION DE LA FACTURATION DES TERRASSES

Après réflexion menée communément par les commissions tourisme et commerce d'une part et commission finances d'autre part, Monsieur Le Maire propose qu'un forfait au m2 soit instauré pour une utilisation annuelle de l'espace public alloué aux terrasses – Cette formule se substituerait au calcul au m2 et par jour.

L e forfait s'établirait dès lors à hauteur de 80 € /an du m2 étant entendu que la surface de référence retenue serait celle déclarée en 2025. Ce dispositif appliqué en 2026 le serait à titre probatoire.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Décide d'une part, de supprimer la délibération n) 2025-0112-03 relative au même sujet et
Décide d'autre part, d'établir un forfait de 80 €/an du M2 étant entendu que la surface de référence retenue sera celle déclarée en 2025
Dit que ce dispositif l'est à titre probatoire sur 2026
Précise que cette décision ne doit pas entraver la bonne tenue des marchés, brocantes et « ILLUMINATIONS »

VOTE			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Facturation terrasses 2026	15	0	0

Pour Extrait Certifié Conforme
Le Maire, Thierry CAUBET